ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

budget : services du Trésor

Question écrite n° 43943

Texte de la question

Mme Nathalie Gautier attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les interrogations des professionnels de la chaîne du courrier physique et de la filière de l'enveloppe papier concernant l'abandon des enveloppes papier au profit de conditionnements en plastique. Actuellement, près de 5 000 personnes travaillent quotidiennement au sein d'un réseau de petites et moyennes industries de cette activité manufacturière. Puisque l'enveloppe en papier est un produit biodégradable, facilement recyclable, issu de matières premières renouvelables, participant à la bonne gestion de l'écosystème et valorisant les déchets de la filière sylvicole et de la filière de transformation du bois, elle souhaite savoir s'il envisage de favoriser ce conditionnement postal des documents fiscaux et de l'impôt sur le revenu.

Texte de la réponse

Lors du renouvellement en 2000 de ses chaînes de production qui assurent l'envoi des déclarations au domicile de chaque contribuable, la direction générale des impôts a souhaité utiliser un « contenant » apportant une grande souplesse de gestion de mise sous pli en matière d'envoi de documents multiples et de réalisation de gains de productivité. Le film permet d'envoyer un ou plusieurs documents en évitant la gestion de stocks d'enveloppes inhérentes à une production donnée et permettant ainsi de réaliser des économies d'échelle en matière d'achats. En outre, l'utilisation du film s'inscrit dans une préoccupation toujours constante de service vers l'usager permettant ainsi à celui-ci de recevoir en une seule fois l'ensemble des imprimés nécessaires pour satisfaire à ses obligations déclaratives. S'agissant de la mise en place du programme visant au développement de l'administration « éco-responsable », la direction générale des impôts a demandé que le film utilisé soit recyclable et brûle sans dégager de vapeurs toxiques, au même titre qu'une enveloppe-papier à fenêtre plastique. Les risques de pollution par incinération sont faibles. Par ailleurs et même si les déclarations de revenus et les avis d'impôt pour partie sont adressés aux contribuables, sous film plastique, un nombre non négligeable de courriers administratifs continuent d'être adressés aux contribuables sous enveloppes. C'est ainsi que l'action future du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie continuera d'être déterminée par le souci du respect d'une politique environnementale s'inscrivant dans le schéma de stratégie nationale de développement durable, d'une saine gestion des deniers publics et d'une totale équité en ce qui concerne le choix des professionnels de la filière papier.

Données clés

Auteur : Mme Nathalie Gautier
Circonscription : Rhône (6e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 43943
Rubrique : Ministères et secrétariats d'état
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 juillet 2004, page 5430
Réponse publiée le : 25 janvier 2005, page 781